

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1480

**Artikel:** La législation favorise la clandestinité  
**Autor:** Savary, Géraldine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010599>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

6 juillet 2001  
Domaine Public n° 1480  
Depuis trente-huit ans,  
un regard différent sur l'actualité

## La législation favorise la clandestinité

**O**N DIT QU'ILS SONT 300 000, LES CLANDESTINS QUI SE CACHENT EN SUISSE. ON NE SAIT PAS COMMENT ILS VIVENT, ON NE SAIT pas où ils habitent, on ne sait pas d'où ils viennent. Ce qu'on sait, par contre, c'est qu'ils travaillent dans nos champs, s'occupent de nos enfants, nettoient nos cuisines et repassent notre linge.

Jusqu'à aujourd'hui, tout le monde se contentait de cette zone d'ombre. Avec bonne conscience. La Suisse ferme les yeux sur les clandestins, les clandestins ferment les yeux sur les mauvais salaires ; tout le monde y trouve son compte.

La médiatisation des occupations d'églises, à Lausanne et à Fribourg, les aveux de Jean Fattébert sur l'utilisation d'une main-d'œuvre clandestine ont placé sous les projecteurs l'existence de ces femmes et de ces hommes qui vivent cachés, parfois depuis de longues années. Et quand on tire un fil, c'est tout l'écheveau que l'on doit démêler.

Si l'on doit donner un sens collectif aux destins individuels, disons qu'il existe plusieurs catégories de clandestins. Il y a d'abord les déboutés du droit d'asile, ceux qui ont épuisé les voies de recours et qu'on a sommés de partir.

Il y a tous ceux dont les permis de séjour n'ont pas été renouvelés : parce que le contrat de travail arrive à échéance, parce que les études sont terminées ; parce qu'un divorce conduit à l'expulsion du territoire. Ou alors c'est un travailleur ayant un permis B qui perd son emploi, tombe au chômage puis à l'assistance et qui, du coup, est contraint de quitter la Suisse.

Il y a encore les saisonniers, environ 100 000 aujourd'hui en Suisse, leur femme, leurs enfants, qui se terrent, pendant trois mois, entre deux périodes d'engagement professionnel. Et puis, il y a les clandestins proprement dits, celles et ceux qui viennent d'Amérique du Sud, de l'Europe de l'Est ou du Maghreb. Ces hommes et ces femmes arrivent par bateau puis par camion, traversent les postes de frontières à pied, au col du Simplon ou à Chiasso, se réfugient chez des connaissances ou pire chez ceux qui ont organisé leur voyage et dont ils sont financièrement tributaires. Ces clandestins-là ne font pas de demande d'asile – elle serait de toute manière refusée –, ne demandent pas de permis de travail – il ne leur serait pas octroyé.

Sans papiers, sans travail autorisé, sans permis ou sans droits tout court, les clandestins répondent pourtant aux besoins du marché de l'emploi. Or cette réalité est ignorée par les autorités politiques qui se cachent derrière l'application, stricte, des lois. Or, en la matière, la législation suisse est insuffisante voire inadéquate. Au contraire même, elle génère ses propres hors-la-loi. Il est temps pour le Conseil fédéral d'engager le débat que les milieux économiques, les associations caritatives et politiques, les Eglises ou les cantons appellent de leurs vœux.

Dans le problème des clandestins, les destins individuels sont étroitement mêlés aux nécessités économiques et sociales de ce pays. L'enjeu est de trop grande importance pour qu'on ferme les yeux.

GS

### Sommaire

**Sécurité sociale:** L'assurance chômage, entre réforme et égoïsme (p. 2)

**Génie génétique:** Les fantasmes contre la liberté (p. 4)

**Savoirs et société:** La chance des sciences humaines (p. 5)

**Médecine et médias:** Le couple infernal de la recherche scientifique et du scoop (p. 6)

**Courrier:** Espérance de vie des femmes (p. 7)

**Humeur d'été:** Cafés d'hier, festivals d'aujourd'hui (p. 7)